

## Demande d'installation ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif

- **SPANC** -  
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### Coordonnées du demandeur :

#### Si vous êtes un particulier

NOM : .....

.....

Prénom : .....

.....

Adresse : .....

Code postal - Commune : .....

Courriel : ..... Portable : .....

#### Si vous êtes une personne morale

Dénomination : .....

.....

N° SIRET / SIREN : .....

Représentant de la personne morale :

NOM, Prénom : .....

.....

### Localisation de la construction / du projet :

Adresse : .....

Code postal - Commune : .....

Références cadastrales (ex : AB0012) : .....

#### **Le dossier est déposé dans le cadre d'une :**

Construction neuve

Extension d'une construction existante

Réhabilitation d'une installation existante

### Mode d'alimentation en eau potable de la construction :

Adduction publique (réseau public d'eau potable)

Adduction privée :  Puits  Forage  Canal de Provence  Autre : .....

→ Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ?  Oui  Non

Est-il utilisé pour l'alimentation en eau de la construction ?  Oui  Non

**Si oui, ce captage doit impérativement être localisé dans les plans de l'étude de faisabilité**

→ Le captage dessert-t-il d'autres constructions ou logements ?  Oui  Non

→ Le captage a-t-il fait l'objet d'une déclaration à la commune ou d'une autorisation  
Préfecturale ?  Oui  Non

→ Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen ?  Oui  Non

Est-il utilisé pour l'alimentation en eau de la construction ?  Oui  Non

**Si oui, ce captage doit impérativement être localisé dans les plans de l'étude de faisabilité.**

**Le pétitionnaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis dans ce formulaire, ainsi que toutes les informations contenues dans l'étude de faisabilité et notamment celles relatives à la capacité d'accueil de la construction à assainir (nombre de pièces et équivalents-habitants).**

**Le pétitionnaire soussigné, s'engage à :**

- informer le SPANC de toute modification de son projet de construction ou d'assainissement avant travaux,
- contacter le SPANC 5 jours ouvrés avant la date souhaitée de visite de conformité de l'installation,
- réaliser les travaux tels que définis dans l'étude de faisabilité déposée avec la présente demande,
- s'acquitter de la redevance prévue pour l'examen préalable de conception d'un montant de 280 € HT pour une installation inférieure à 21 EH (tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

**Date** : .....

**Signature du demandeur** :

**Constitution de votre dossier et transmission de la demande au SPANC :**

**La présente demande doit être accompagnée des pièces suivantes :**

**Une étude de définition, de dimensionnement et d'implantation du dispositif d'assainissement réalisée par un bureau d'études spécialisé.**

**Puis transmise au SPANC par mail pour instruction :**

**[spanc@ampmetropole.fr](mailto:spanc@ampmetropole.fr) (créer un fichier PDF pour chaque pièce du dossier SVP)**

*La Métropole Aix Marseille Provence a mis en place un système de traitement de données aux fins de gestion de la compétence de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC). Les données enregistrées sont les suivantes : Nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale et adresse mail, référence cadastrale, numéro d'identifiant et géoréférencement de l'installation, type de contrôle et éléments descriptifs de l'installation d'assainissement, type d'alimentation en eau potable de la construction.*

*Les destinataires de ces données sont dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus les personnels dûment habilités de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le comptable public et les sous-traitants de la Métropole concourant au service public d'assainissement.*

*Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez de droits sur vos données à caractère personnel : information, accès, rectification, droit à l'oubli, portabilité, limitation, opposition. Pour l'exercice de vos droits sur les traitements de données personnelles gérés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Métropole Aix-Marseille-Provence.*

**SPANC - MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02**